



## Conseil d'administration Séance du 7 juillet 2016

### Délibération n°24-2016 Modification tableau des effectifs 2016

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 111 et 111-1 ;
- Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Au titre de l'année 2016, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création d'un poste :

- Responsable de bibliothèque (catégorie A) en remplacement de Madame Chantal MARIE qui fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cet agent était jusqu'à présent mis à disposition de l'établissement par la Communauté d'agglomération Caen la mer.

**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'intégrer cette création de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & média de Caen/Cherbourg au 1er octobre 2016.

**Adopte** le tableau des effectifs ainsi établi au 1er octobre 2016 et annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

  
Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26  
Présents : 14  
Votants : 21  
Vote : à l'unanimité.